

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2017**  
**à 18H à MOURIES**

**Présents** : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Gilles BASSO, Patrice BLANC, Maryse BONI, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI (à compter de la délibération n°07/2017) Jean MANGION, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Denise VIDAL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

**Excusés** : Mmes et MM. Danielle AOUN, Régis GATTI, Pierre GUILLOT, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN.

**Procurations** :

- de Mme Nadia ABIDI à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Michel BONET à Mme Françoise JODAR ;
- de M. Christian BONNAUD à M. Michel FENARD ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON ;
- de Mme Marie-Pierre CALLET à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Stephan GUIGNARD à Mme Gisèle PERROT-RAVEZ ;
- de Mme Anne SOURDON à Mme Pascale ALBERTOS ;
- de M. René FONTES à Mme Aline PELISSIER

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Madame Alice ROGGIERO, Maire de Mouriès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2016 :**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 71/2016 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'assainissement du Cours DAUDET à FONTVIEILLE ;
- Décision n° 72/2016 relative à l'attribution du marché relatif au renouvellement du réseau assainissement sur le cours DAUDET à FONTVIEILLE par l'entreprise E.H.T.P. ;
- Décision n° 73/2016 relative au contrat pour l'hébergement et la maintenance de la solution de dématérialisation des documents avec la SARL ARG SOLUTIONS ;
- Décision n° 74/2016 relative à la convention entre la CCVBA et la SPA de SALON DE PROVENCE et sa région pour l'hébergement des animaux errants capturés ;
- Décision n° 75/2016 relative à l'attribution du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation à énergie positive et à bas carbone du futur siège communautaire ;
- Décision n° 76/2016 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'amélioration de la STEP de MOURIES à la société RX INGENIERIE.

#### 4. DELIBERATION N° 01/2017 - RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Président propose au élus présents de prend acte du rapport d'avancement du schéma de mutualisation des services.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité de suffrages exprimés.

#### 5. DELIBERATION N° 02/2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES ANNEE 2017

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- de voter le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2017 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- d'adopter le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessous :

##### Section de fonctionnement :

- en dépenses : **16 877 700,00 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 27 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : **16 877 700,00 €**.

##### Section d'investissement :

- en dépenses : **3 452 775,00 €** ;
- en recettes : **3 452 755,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2016 de **20 330 475,00 €**.

Par : **POUR** : 33 voix

**ABSTENTIONS** : 1 voix (Marie-Pierre Callet par procuration)

#### 6. DELIBERATION N° 03/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE – SERVICE TOURISME CCVBA" - PLAN COMPTABLE M4 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie – service tourisme CCVBA" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessous

##### Section d'exploitation :

- en dépenses : **287 600,00 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 2 480,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : **287 600,00 €**.

##### Section d'investissement :

- en dépenses : **3 000,00 €** ;
- en recettes : **3 000,00 €** dont 2 480,00 € de virement de la section de fonctionnement.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de **290 600,00 €**.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président propose également aux élus présents d'adopter l'annexe IV B1.3 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget, indiquant que l'association de l'office de tourisme de Saint Rémy de Provence sera bénéficiaire d'une subvention de 238 650 €.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **7. DELIBERATION N° 04/2017 - MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA COMPOSITION - CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME**

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- d'acter du retrait des Communes de Fontvieille et de Maussane les Alpilles au sein de la régie tourisme de la CCVBA ;
- de valider en conséquence la modification statutaire de la régie intercommunale tourisme telle qu'il l'a présentée ci-dessus ;
- de porter le nombre de membres du Conseil d'exploitation de la régie tourisme de treize à onze ;
- de fixer la composition du Conseil d'exploitation comme suit :
  - sept membres pour le collège des représentants de la Communauté de communes : MM. Gilles BASSO, Yves FAVERJON, Régis GATTI, Jean MANGION, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX ;
  - quatre membres pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Mmes Marion ACCOLAS, Corinne CLAESSENS, MM. Philippe GONINET, Gérard CHAMBRE.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **DELIBERATION N° 05/2017 - AVIS DE LA CCVBA RELATIF AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Monsieur le Président propose aux élus présents de :

- se prononcer pour la poursuite de l'élaboration du projet de territoire du Pays d'Arles, dont le portage pourrait être un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR);
- demander la modification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et prendre en compte les modifications statutaires intervenues donnant compétence à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour l'assainissement, l'eau et la contribution au SDIS ;
- demander la prise en compte des statuts des syndicats dans le domaine de la GEMAPI ;
- demander que soit clarifiées les compétences des différents syndicats intervenant dans le cadre de la GEMAPI et demande une simplification afin de faciliter la prise de compétence de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- demander de s'assurer de la réalité des données financières et humaines telles que présentées en annexes ;

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **8. DELIBERATION N° 06/2017 - AVENANTS ET CONVENTIONS DE TRANSFERT DE PRETS EN MATIERE D'EAU POTABLE ET DE DECHETS**

Monsieur le Président propose aux élus présents de l'autoriser à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des avenants ou conventions de transfert relatifs aux contrats d'emprunts souscrits par les communes et affectés intégralement ou en partie à l'eau potable et à la collecte des déchets.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **9. DELIBERATION N° 07/2017 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION MAPA**

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- de prendre acte des démissions de Madame Nelly Berthon et de M. Laurent GESLIN, membres titulaires de la Commission d'appel d'offres et de la Commission MAPA ;

- de dire, conformément aux règles de reconstitution de la Commission d'appel d'offres, que les membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que la Commission MAPA sont désormais les suivants selon l'ordre de la présente liste :

<b>Membres titulaires de la Commission d'appel d'offres Et de la Commission MAPA</b>	<b>Membres suppléants de la Commission d'appel d'offres et de la Commission MAPA</b>
– Monsieur Jacques GUENOT	– Monsieur Michel CAVIGNAUX
– Monsieur Pascal DELON	– Madame Inès PRIEUR DE LA COMBLE
– Monsieur Benoît VENNIN	– Madame Françoise JODAR
– Monsieur Christian BONNAUD	
– Monsieur Jean-Louis VILLERMY	

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**10. DELIBERATION N° 08/2017 - AVENANTS SUR MARCHES TRANSFERES PAR LES COMMUNES - MARCHES DE CREATION ET REFECTION DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE POUR LE COMPTE DE TIERS - MARCHES DE PETITS TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REPARATIONS URGENTES SUR BRANCHEMENTS ET RESEAUX D'EAU POTABLE**

Monsieur le Président propose aux élus présents de conclure avec la société BRONZO TP des avenants pour chacun des marchés transférés par les communes permettant de regrouper :

- les quatre marchés portant sur la création et la réfection de branchements d'eau potable en un marché unique dont les montants minimum et maximum seront les suivants : 40 000 € HT – 182 000 € HT ;
- les quatre marchés portant sur les petits travaux d'aménagement et réparations urgentes branchements d'eau potable en un marché unique dont les montants minimum et maximum seront les suivants : 42 000 € HT – 168 000 € HT.

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**11. DELIBERATION N° 09/2017 - AVENANTS N° 1 - MARCHES DE CREATION ET REFECTION DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE POUR LE COMPTE DE TIERS - MARCHES DE PETITS TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REPARATIONS URGENTES SUR BRANCHEMENTS ET RESEAUX D'EAU POTABLE**

Monsieur le Président propose aux élus présents de conclure avec la société BRONZO TP :

- un avenant n° 1 au marché de création et réfection de branchements d'eau potable pour le compte de tiers permettant d'étendre le périmètre du marché à la Commune d'Eygalières ;
- un avenant n° 1 au marché de petits travaux d'aménagement et réparations urgentes sur branchements et réseaux d'eau potable permettant d'étendre le périmètre du marché à la Commune d'Eygalières.

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**12. DELIBERATION N° 10/2017 - AVENANTS N° 1 - MARCHE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION DE SAINT ETIENNE DU GRES ET DE SAINT REMY DE PROVENCE**

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- de conclure un avenant n° 1 au marché AO 2016-02 avec le groupement d'entreprises SOTRECO-SEDE ENVIRONNEMENT permettant d'intégrer les prestations de transport et traitement des boues de la station d'épuration de Mouriès ainsi que les prix nouveaux relatifs à ces prestations ;
- de préciser que cet avenant a une incidence financière sur le marché initial représentant 21,9 % du montant initial et porte le montant prévisionnel annuel à 148 269,05 € HT.

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**13. DELIBERATION N° 11/2017 – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CCVBA/LE PARADOU - REAMENAGEMENT DU CARREFOUR SAINT ROCH, DE LA VOIE AURELIENNE ET DE L'AVENUE JEAN BESSAT**

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- de procéder à une maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune du Paradou pour le réaménagement du carrefour Saint Roch, de la voie Aurélienne et de l'avenue Jean Bessat ;
- de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune du Paradou confiant à la Commune l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage sur le projet ;

- de dire que la CCVBA prendra en charge respectivement sur ses budgets annexes eau et assainissement 2017 les frais relatifs à cette opération ;

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**14. DELIBERATION N° 12/2017- DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Président propose aux élus présents :

- de s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- de présenter une demande de subvention auprès du Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL dans le cadre la réalisation du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels,

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**15. DELIBERATION N° 13/2017 - CREATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE 3 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE**

Monsieur le Président propose aux élus présents de :

- créer quatre emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe à temps complet à compter du 15 janvier 2017 ;
- modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence.

Par : **POUR** : 34 voix

**ABSTENTIONS** : 1 voix (Marie-Pierre CALLET par procuration)

**16. DELIBERATION N°14/2017 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE - ASSISTANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Président propose aux élus présents de :

- créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er février 2017 ;
- modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence.

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**17. DELIBERATION N°15/2017 - SUPPRESSION DE QUATRE EMPLOIS TOURISME**

Monsieur le Président propose aux élus présents de :

- supprimer un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet à compter du 15 janvier 2017 ;
- supprimer trois postes d'adjoints du patrimoine territorial de 2ème classe à temps complet à compter du 15 janvier 2017.

Par : **POUR** : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h15.

Le Président  
Hervé CHERUBINI

